

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE



COMMUNE
D'ENSUES-LA-REDONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2026-10-CM

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT SIX

Début de séance 18h34.

PRESENTS :

Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Maryline BRU, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.

Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Constant COUTSOURAS a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h45.*

Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre d'administrateur et Election des membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

Madame Fabienne REMANT-DOLE rapporte :

Dans le cadre de la mise en place du Centre Communal d'Action Sociale à la suite de l'installation du Conseil Municipal, il convient tout d'abord de fixer le nombre d'administrateurs composant son Conseil d'administration puis de procéder à l'élection des administrateurs élus au sein du Conseil Municipal.

Concernant la fixation du nombre d'administrateur du CCAS,

En application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles le Conseil Municipal se voit le soin fixer le nombre d'administrateur du CCAS,

Le conseil d'administration du CCAS comprend le Maire, qui en est le Président de fait.

Outre le Président, le Conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

En ce qui concerne les membres nommés par le Maire, et non membres du Conseil Municipal, doivent figurer au moins un représentant des associations du département qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

En conséquence, il est précisé que :

- Le nombre des membres du conseil d'administration ne peut excéder 16 membres, dont 8 au maximum émanant du Conseil Municipal.
- Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2026 et de l'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Il est donc proposé :

- De fixer à 16 (seize) le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS outre le Président, et donc à 8 (huit) le nombre des membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS.

Concernant l'élection des administrateurs élus,

En application des articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Famille,

Il convient de procéder par votre à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Les listes présentées sont les suivantes :

Liste 1 - proposée par « Toujours Unis pour Ensueù la Redonne » (Michel ILLAC)

| C.C.A.S | Ordre | Prénom, Nom |
|------------------------------------|-------|--|
| | | |
| Membres issus du Conseil Municipal | 1 | Fabienne REMANT DOLE – Vice-Présidente |
| | 2 | Catherine KERVAJAN |
| | 3 | Modesty DECKERS |
| | 4 | Sophie BILLECI |
| | 5 | Karen DOSSETTO |
| | 6 | Louise VINCENZI |
| | 7 | Ozkan KIZILDAG |
| | 8 | Laetitia CLEMENT ORTUNO |

- Liste 2 - proposée par « Un village qui nous ressemble, un avenir qui nous rassemble » (John LANNE)

| C.C.A.S | Ordre | Prénom, Nom |
|------------------------------------|-------|-------------------|
| | | |
| Membres issus du Conseil Municipal | 1 | Jean-Michel OLIVE |

Liste 3 - proposée par « Un seul projet, le vôtre » (Hélène FRANCESCHI)

| C.C.A.S | Ordre | Prénom, Nom |
|------------------------------------|-------|-------------------|
| | | |
| Membres issus du Conseil Municipal | 1 | Hélène FRANCESCHI |

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son enveloppe, après être passé dans l'isoloir.

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de votants : 29

Majorité absolue : 15

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 29

A déduire : enveloppe vides, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Répartition des sièges :

- 6 sièges pour la liste « Toujours Unis pour Ensues la Redonne » (Michel ILLAC),
- 1 siège pour la liste « Un village qui nous ressemble, un avenir qui nous rassemble » (John LANNE) -
- 1 siège pour la liste « Un seul projet, le vôtre » (Hélène FRANCESCHI).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6, R123-7, R123-8, R123-8 et suivants.

Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

FIXE le nombre d'administrateur du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- Huit membres élus au sein du Conseil Municipal
- Huit membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CONSTATE pour l'élection des huit membres :

23 voix pour : Liste 1 « Toujours unis pour Ensues la Redonne »

4 voix pour : Liste 2 « Un village qui nous ressemble, un avenir qui nous rassemble »

2 voix pour : Liste 3 « Un seul projet, le vôtre »

En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle du plus fort reste :

Pour la liste 1- « Toujours Unis pour Ensues la Redonne » (Michel ILLAC) – 6 sièges

Pour la liste 2 – « Un village qui nous ressemble, un avenir qui nous rassemble » (John LANNE) - 1 siège

Pour la liste 3 – « Un seul projet, le vôtre » (Hélène FRANCESCHI) - 1siège

APPROUVE l'élection de :

Liste 1 « Toujours Unis pour Ensues la Redonne » (Michel ILLAC): Fabienne REMANT DOLE (Vice-Présidente) - Catherine KERVAJAN- Modesty DECKERS- Sophie BILLECI- Karen DOSSETTO- Louise VINCENZI-

Liste 2 « Un village qui nous ressemble, un avenir qui nous rassemble » (John LANNE): Jean-Michel OLIVE

Liste 3« Un seul projet, le vôtre » (Hélène FRANCESCHI) : Hélène FRANCESCHI

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC



Le secrétaire de séance :
Constant COUTSOURAS